



CHARTRES
DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du lundi 18 mai 2026

DELIBERATION N°66/2026

FINANCES - BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

L'an deux Mil vingt-six, le 18 mai, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur David LE BORGNE, Maire, après avoir été convoqué le 12 mai 2026 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h37

Membres en exercices : 29

Présent(e)s : 27

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 1

Absent(e)s : /

Votants : 28

Présent.e.s (27) : Mme BOUTEILLER Anne, Mme TONNELIER Jean-Yves, Mme JOALLAND Dina, Monsieur BOLZER Théo, M. RABEAU Olivier, Mme DAGORNE Jacqueline, M. BLOUIN Damien, Mme MAUTALENT Marie, M. DANGÉ Roger, Mme HÉLIN Alexane, M. CORDEIRO Dominique, Mme STRALKOWSKI Béatrice, M. BENDARRAZ Fathi, Mme SUHARD Jocelyne, M. ROUAULT Eric, Mme LEMOINE Nathalie (arrivée à 18h50), M. GIRAUD Paul, Mme GARNIER Katia, M. PLOTEAU Fabrice, Mme LEDUC Nolwenn, Mme BENTZ Nathalie, M. ROGIER-GUILLEROT Matthieu, Mme POULAIN Florence, M. ALLAIN Jérôme, Mme BONNET Catherine, M. DESPAS Jean-Pierre, M. LESBEC Patrick.

Absent.e.s ou excusé.e.s avec pouvoirs (1) :

Mme RUBAUD Karine donne pouvoir à Mme BOUTEILLER Anne

Absent.e.s excusée (1) :

M. LE BORGNE David

Secrétaire de séance : M. CORDEIRO Dominique

La séance est levée à 19h45

N°66/2026 (7.1) : Finances - Budget principal – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025
Rapporteuse : Mme Dagorne

Le Compte Financier Unique (CFU) de la commune met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

L'approbation des comptes de la collectivité territoriale est constituée par le vote de l'organe délibérant sur le Compte Financier Unique présenté en conseil municipal. Le vote de l'organe délibérant approuvant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le Compte Financier Unique est approuvé si une majorité des voix s'est dégagée pour son adoption.

Le CFU 2025 du budget principal de la commune fait ressortir les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
Dépenses	11 550 950,04 €
Recettes	12 342 873,31 €
Résultat de l'exercice	791 923,27 €
Excédent reporté (002)	0 €
Résultat de fonctionnement	791 923,27 €

Section d'investissement	
Dépenses	7 622 487,52 €
Recettes	2 855 512,11 €
Déficit de l'exercice	- 4 766 975,41 €
Excédent reporté (001)	5 427 891,17 €
Résultat d'investissement	660 915,76 €

Budget global	
Total dépenses	19 173 437,56 €
Total recettes	15 198 385,42€
Bilan exercice	- 3 975 052,14€
Excédent antérieur reporté	5 427 891,76 €
Résultat de l'exercice	1 452 839,62 €

Ceci exposé,

Hors la présence de Monsieur le Maire, qui s'est retiré pour le vote,

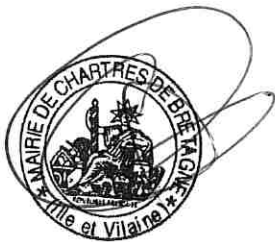
- Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales ;
Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune de Chartres-de-Bretagne ;
Vu l'avis favorable de la Commission Finances Administration Générale réunie le 7 mai 2026.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le Compte Financier Unique du budget principal pour 2025 tel que présenté ci-dessus.**

Pour extrait conforme

Le Maire



David LE BORGNE

Le Secrétaire

Dominique CORDEIRO

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 035-213500663-20260518-DEL66_2026-DE